

DÉCISION

N° DEC_V_2022_0110

Service : Commande Publique	Objet : Achat et livraison de fournitures scolaires
---------------------------------------	---

Le Maire de la Ville du Puy-en-Velay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2020 adoptée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'un certain nombre de compétences à Monsieur le Maire,

VU l'avis d'appel public à la concurrence n°2022_024 paru le 24/01/2022 au BOAMP,

CONSIDÉRANT les offres des sociétés Papeteries Pichon et Librairie Laïque,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De passer selon la procédure adaptée, un marché de fournitures et services pour l'achat et la livraison de fournitures scolaires avec la société Librairie Laïque, sise 1 route de Montredon, 43000 Le Puy-en-Velay, pour un accord cadre à bons de commande avec un maximum annuel de 50 000 € HT.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville du Puy-en-Velay et le comptable public assignataire, comptable de la trésorerie du Puy-en-Velay, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 1 juillet
2022

Le Maire,

Signé par : Michel
CHAPUIS

Date : 04/07/2022

Qualité : MAIRE

Décision n°DEC_V_2022_0110

PUBLIÉ SUR LE SITE DE LA VILLE DU PUY EN
VELAY LE 9 JUILLET 2022

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 043-214301574-20220701-DEC_V_2022_0110-AU